

Les dilemmes identitaires des régions infranationales : intégration ou déstructuration ?

■ La valorisation d'identités spécifiques, notamment régionales, n'implique pas nécessairement une fragmentation du lien politique avec l'État central. Certes, le renforcement de nouvelles échelles d'identification politique a alimenté – et continue d'alimenter – un processus assez dynamique de désintégration et de prolifération de nouveaux États. Mais la question de l'identité et de l'intégration politique peut aussi être posée en des termes différents, au-delà d'une lecture binaire du phénomène qui consisterait à opposer souveraineté nationale et séparatisme. Comme nous le suggère Frieda Brepoels dans l'interview que nous proposons ici, la fragmentation n'a rien de nécessaire. Elle peut être évitée à condition que soient inventées de nouvelles articulations entre différentes échelles de gouvernance, locales, nationales et supra-

nationales : ce faisant, elle nous invite à repenser la notion de souveraineté nationale. Un tel exercice de distanciation vis à vis de l'État nation suppose un certain nombre d'innovations institutionnelles : ce peut être une lecture de l'exemple catalan. Il suppose également le *benchmarking*, une posture intellectuelle ouverte qui consiste à tirer les enseignements des expériences étrangères dans le traitement d'un problème donné. Ainsi, peut-être le compromis entre la Chine et Taïwan pourra-t-il apporter un éclairage

nouveau sur le statut à donner à la partie nord de Chypre. L'exemple kurde vient cependant souligner la difficulté d'un exercice où la ténacité des idées séparatistes vient hypothéquer les chances de nouvelles formules de gouvernance. ■

La fragmentation n'a rien de nécessaire. Elle peut être évitée à condition que soient inventées de nouvelles articulations entre différentes échelles de gouvernance.



« On ne peut fonder l'avenir de l'Europe sur la souveraineté nationale. »

Vice-Présidente de l'Alliance néo-flamande, un parti militant en faveur de l'autonomie politique de la Flandre, explique pourquoi Bruxelles devrait plus s'intéresser aux gouvernements régionaux. En 1989, la Flandre a obtenu son propre Parlement. Aujourd'hui, Frieda Brepoels, eurodéputée membre de l'Assemblée flamande, souhaite que les avantages de la décentralisation profitent au reste de l'Europe.

Frieda Brepoels

En quoi la régionalisation profite-t-elle à l'Europe ?

F. B. – Les régions contribuent à l'intégration économique européenne principalement grâce à leur diversité culturelle. Elles pallient au déficit démocratique des mécanismes institutionnels communautaires, réduisent les tensions qui existent au sein des États membres, apportent des solutions transfrontalières et, par-dessus tout, rapprochent les citoyens des structures décisionnaires.

La représentation régionale est-elle suffisante au niveau européen ?

F. B. – Actuellement, les régions ne participent pas comme elles le devraient à la prise de décisions au sein de l'Europe. Leur importance n'est pas considérée à sa juste valeur, principalement du fait de leur grande diversité. C'est pourquoi certains gouvernements centraux ne défendent que leurs propres pouvoirs. Les meilleures décisions en faveur du rôle que les régions peuvent jouer au sein de l'Europe ont été prises lors du traité de Maastricht en 1992 (avec la création d'un Comité

des régions et la représentation régionale au Conseil des ministres) et se trouvent dans le projet de Constitution (avec notamment la reconnaissance de leur appartenance aux États membres). Dans le futur, je pense que nous devrions d'abord évoluer pour devenir une « Europe des régions », une Europe où les régions participeraient activement aux prises de décisions.

La peur de la décentralisation est-elle un gros problème en Europe, particulièrement en Belgique ?

F. B. – Je pense que la majorité des Européens n'ont pas peur de la régionalisation car ils estiment que les gouvernements et les autorités régionales apportent des avantages politiques et administratifs. Bien sûr, les gouverne- ►►►



►►► ments et les administrations centralisés ont tendance à concentrer tous les pouvoirs mais ils ne peuvent freiner l'évolution naturelle de la souveraineté nationale. Elle a beaucoup changé, partout en Europe. Pratiquement toutes les Constitutions européennes se sont développées dans le sens d'une plus grande décentralisation. Certaines constitutions européennes des pays de l'est où l'idée récemment reconquise de souveraineté nationale diffère de la nôtre, se sont même récemment engagées sur cette voie. Cette évolution marquée a été appuyée par une approbation démocratique constante de la part du peuple européen, qui pressentait que la vraie démocratie requiert une participation grandissante des citoyens. En Belgique, cette croyance en la régionalisation est particulièrement forte.

Comment peut-on empêcher la décentralisation, qui met la démocratie à portée de main des citoyens, de devenir un instrument ou une justification pour le séparatisme et le nationalisme ?

F. B. – Si la gouvernance européenne était envisagée comme une responsabilité collective des institutions européennes, des autorités nationales, des institutions régionales et locales et comme l'organisation d'intérêts privés, alors le débat sur la souveraineté nationale et le séparatisme pourrait être évité. S'efforcer d'exclure les parlements régionaux du circuit européen, par exemple, ou tenir les régions à l'écart du Conseil des ministres serait sans doute contraire au véritable sens et aux valeurs traditionnelles de notre société et de notre héritage européens. La notion de souveraineté nationale date du XVIII^e siècle et on ne peut fonder l'avenir de l'Europe sur ce principe. ■

Auteur : Alix Chambris, Bruxelles, Traduction : Julie Arbez
Article publié sur cafebabel.com. Copyright © 2006 Babel International / Alix Chambris

« La possibilité d'être reconnu comme "Catalan" n'exclut en rien la possibilité d'être reconnu comme Espagnol ou Européen. »

Ricard Ramon i Sumoy

La réforme du statut d'autonomie (Estatut) de la Catalogne a été approuvée par les Cortes (Parlement) espagnoles en mars 2006, et adoptée par les Catalans en juin, par référendum. Quelles sont les principales innovations institutionnelles contenues dans le nouveau texte ?

R. R. S – L'innovation la plus importante est la formalisation d'un système institutionnel de gouvernance multiniveaux, mieux adapté à la réalité sociale et politique du XXI^e siècle : les pouvoirs de la Generalitat (Gouvernement de la Catalogne) ainsi que ses ressources financières ont été augmentés ; de nouveaux mécanismes de coopération solidaire avec le reste de l'Espagne ont été mis en place en même temps qu'ont été actualisés les instruments d'exercice du pouvoir politique. En deuxième lieu, l'Estatut de la Catalogne continue d'institutionnaliser de nouveaux droits et devoirs des citoyens « nouvelle génération », en mettant l'accent en particulier sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, le respect de l'environnement ou les droits linguistiques. La troisième innovation importante réside dans la nouvelle répartition des compétences entre différents niveaux administratifs, répartition basée sur les principes de subsidiarité et de proximité. On tend donc vers une administration plus proche des problèmes des citoyens. Enfin, on cherche à accroître l'*accountability* et la transparence ; après vingt-quatre années d'une



certaine confusion juridique, la nouvelle répartition des compétences entre les différents niveaux administratifs étant mieux définie et plus claire, le citoyen est plus à même de savoir « qui fait quoi ». De même, en matière économique, les rapports entre l'Espagne et la Catalogne sont plus transparents : on fixe *ex ante* les critères que le gouvernement espagnol adopte pour déterminer les investissements à réaliser en Catalogne en matière d'infrastructures.

Vu de France, il semble que ce nouveau statut ait provoqué un débat important en Espagne sur l'unité nationale. Est-ce le cas ?

R. R. S. – Dans quelques sphères sociales, le nouvel Estatut a fait craindre pour l'unité nationale de l'Espagne. Beaucoup pensent que le renforcement des pouvoirs régionaux et la reconnaissance de la Catalogne en tant que « nation » constituent le premier pas vers la désagrégation de l'Espagne. En réalité, le nouvel Estatut n'est pas une loi séparatiste : c'est une loi qui souhaite renforcer la légitimité du pouvoir politique et affermir la démocratie à l'intérieur d'une nouvelle Espagne pluri-nationale, mieux adaptée à la réalité sociale et politique d'aujourd'hui. D'autres communautés autonomes qui partagent cette vision ont de la même façon renforcé leurs pouvoirs. Certains reprochent également au nouvel Estatut son ingérence en matière d'organisation économique et sociale. Je concède que l'Estatut régule de manière très pointilleuse quelques secteurs économiques. Il en va de même pour la nouvelle charte des droits et des devoirs. Mais il est plus qu'improbable que ces nouvelles dispositions aient des effets négatifs sur notre économie et sur les libertés individuelles des Catalans.

La question des liens entre identité et échelle de gouvernance n'est pas propre à la Catalogne : comment le statut de la Catalogne y répond-il ?

R. R. S. – L'Estatut intègre une vision ouverte des identités : on protège l'identité catalane, mais dans le respect de l'expression de toutes les identités existant en Catalogne. L'instauration

d'un système d'identités « partagées » et « multiples » est très positive dans le monde actuel : aujourd'hui, dans tous les pays, on partage à la fois des identités nationales traditionnelles, des identités culturelles et religieuses diverses, l'identité européenne, etc. La possibilité d'être reconnu comme « Catalan » n'exclut en rien la possibilité d'être reconnu comme « Espagnol » ou « Européen ». L'institutionnalisation dans un cadre politique des identités multiples ne devrait pas être un problème dans le monde actuel.

Quelle est la place institutionnelle de la Catalogne dans l'Union européenne ? Le statut offre-t-il de nouvelles perspectives pour la Catalogne au sein de l'Europe ?

R. R. S. – La Catalogne participe à l'Union européenne de deux façons différentes : directement et via les autres administrations publiques de l'Espagne. D'un côté, nous avons une représentation officielle auprès de l'Union européenne, qui défend et promeut les intérêts catalans dans les différentes politiques communautaires ; le nouvel Estatut renforce cette représentation. Nous disposons également d'une place au comité des régions et nous participons à tous les espaces politiques qui défendent la subsidiarité et les pouvoirs régionaux dans l'Union européenne. De l'autre côté, le nouvel Estatut consolide les institutions catalanes en tant que partie intégrante de l'« État » : donc, la Generalitat participe aux délégations espagnoles en cas de négociations affectant ses compétences. Cette participation implique aussi une plus grande coopération avec les autres communautés autonomes. Et c'est grâce à cette coopération loyale entre les échelles de gouvernance espagnole et catalane que nous avons obtenu, en 2005, la reconnaissance du catalan comme langue de travail par les institutions européennes. En Catalogne, on considère ces changements comme une avancée conséquente vers une Europe plus proche des citoyens. ■

EN RÉALITÉ,
LE NOUVEL ESTATUT
N'EST PAS UNE LOI
SÉPARATISTE.

Politologue, expert
en gouvernance
régionale. Universitat
Autònoma
de Barcelona

► Propos
recueillis pour l'IRG
par Hélène Nieu

**O Kosmos
tou Ependyti*

« Le monde de l'investissement », réputé pour la qualité de ses analyses, est le journal de référence des hommes d'affaires grecs. Créé en 1991 – il s'appelait alors *Ependytis* (Investisseurs) –, ce magazine a changé d'éditeur, de direction éditoriale et de nom en novembre 2002.

Christina Poulidou in *O Kosmos tou Ependyti**, *Courrier International* n° 800, 2 mars 2006

Chypre : et si la solution à la partition se trouvait en mer de Chine ?

L'idée d'une fédération bicommunautaire pour régler la division de l'île semble perdre du terrain. Certains pensent aujourd'hui à appliquer le statut de Taïwan à la partie sous occupation turque.

Divisée depuis l'invasion de l'armée turque, en 1974 [entre la république de Chypre, grecque, et une partie nord, occupée par la Turquie et non reconnue par la communauté internationale], Chypre doit trouver une solution sans que ses intérêts nationaux et surtout économiques soient remis en question. Le problème chypriote est entre les mains du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, dont le plan de règlement a été rejeté par les Chypriotes grecs lors du référendum du 24 avril 2004. [Les habitants de la partie turque, également consultés par référendum, avaient de leur côté approuvé le plan Annan.] Ce plan s'appuyait sur l'idée que Chypre pourrait devenir une confédération, une bizone ou une fédération bicommunautaire. Depuis deux ans, les Chypriotes grecs ont

évolué. Ils savent que la mise en place d'un État bicommunautaire est moins probable, parce que les conditions d'une entente entre les deux parties ont changé. Et, aujourd'hui, certains milieux diplomatiques suggèrent aux Chypriotes de considérer l'exemple de Taïwan. Taïwan est théoriquement une province de la Chine. L'île n'est pas reconnue par l'ONU, mais elle dispose d'une capacité étatique et d'une capacité juridique en matière de commerce et pour ses activités économiques. Diplomatiquement, elle est représentée dans le monde par des « bureaux commerciaux et de collaboration culturelle ». Taïwan n'est donc pas officiellement reconnue sur la scène internationale. Mais, dans les faits, elle est considérée comme un État par les pays qui entretiennent des relations avec elle. Projétons cette situation sur le cas de Chypre. D'une part, les Chypriotes turcs renonceraient à obtenir leur indépendance par rapport à la partie grecque de l'île, et seraient donc considérés comme faisant partie de l'Union européenne. C'est ce qu'ils souhaitent, parce qu'ils bénéficieraient ainsi indirectement d'une partie des acquis européens. D'autre part, Nicosie serait libéré des pressions internationa-



les visant à lui faire mettre fin à l'embargo économique qu'il impose à la partie occupée, sans que sa souveraineté sur l'ensemble de l'île soit remise en question et sans que la communauté internationale ne reconnaisse l'occupation turque. Pour Giorgos Iakovou, le ministre des Affaires étrangères chypriote grec, la « taiwanisation » de la partie turque de Chypre présenterait cependant un véritable danger de dégradation par rapport à la situation actuelle. Car, dans le cas de Taïwan, le poids politique de la Chine impose des limites à ce régime *sui generis*. La république de Chypre, dont le poids politique est faible, ne serait quant à elle pas en mesure d'empêcher une forme de reconnaissance internationale de la partie occupée. La communauté internationale s'oriente pourtant vers la recherche d'un modèle permettant le développement de la partie nord de l'île en contournant la république de Chypre, accusée de n'avoir rejoint l'Union européenne [le 1^{er} mai 2004] que pour geler le problème chypriote et retarder un règlement qui ne serait pas à son avantage. Le processus actuel de règlement du problème chypriote doit donc être remis en question faute de volonté politique suffisante. En cas de nouveau plan de règlement de la crise, le Président de la république de Chypre, Tassos PAPA-

dopoulos, a déjà prévenu qu'il demanderait ce « qu'en disent les Russes, les Français et les Chinois ». De fait, la volonté des Chypriotes grecs d'impliquer de plus en plus de pays est interprétée par la communauté internationale comme une tentative de ralentir le processus et entretient la méfiance sur la sincérité de leurs déclarations en faveur d'un règlement. Chypre est dans une situation difficile. L'île est dans l'impasse. Seules la Grèce et – partiellement – la Russie soutiennent le gouvernement de Nicosie, qui semble ne plus savoir où il va. ■

“ Pour Giorgos Iakovou, le ministre des Affaires étrangères chypriote grec, la « taiwanisation » de la partie turque de Chypre présenterait cependant un véritable danger de dégradation par rapport à la situation actuelle. »

in *Vatan**, *Courrier International* n° 805, 6 avril 2006.



Turquie : faudra-t-il se séparer des Kurdes pour accéder à l'UE ?

Le regain des émeutes kurdes en Turquie prouve que cette question demeure plus difficile à régler que les revendications catalanes ou corses, estime *Vatan*.

**Vatan*

Créé en 2003, ce journal orienté vers la gauche libérale et qui se distingue par sa grande indépendance a néanmoins réussi à figurer parmi les quatre plus grands titres de la presse turque.

Suheyl Batum

Lors d'une visite aux États-Unis, voici quelques mois, j'ai participé à des réunions avec certains think tanks. L'objet des discussions était généralement l'Iran, l'Irak et la Turquie. On y parlait des conséquences de la guerre, de la nouvelle Constitution irakienne et de la question de savoir si les États-Unis souhaiteraient l'éclatement de l'Irak. Les spécialistes américains affirmaient en général que Washington n'avait absolument aucune intention de diviser ce pays. L'un des participants a coupé court au débat en disant : « Arrêtez de vous soucier de l'intégrité territoriale de l'Irak. En réalité, ce pays est déjà divisé ! Vous [les Turcs] feriez mieux de vous préoccuper maintenant de votre Sud-Est [région à majorité kurde]. Essayez d'imaginer quelles seront les répercussions de l'autonomie du Kurdistan irakien dans votre pays. » Des

réflexions similaires viennent aussi, ces derniers jours, du côté de Bruxelles. Certaines voix font savoir que « si la Turquie se séparait de son Sud-Est, elle entrerait plus facilement dans l'Union européenne ». Il y en a même qui affirment : « Ce que vous devez faire, désormais, c'est effectuer une séparation pacifique, à la manière de ce qu'a fait la Tchécoslovaquie. » D'autres encore nous conseillent d'appliquer le modèle du pays de Galles, ou de prendre exemple sur l'Espagne avec la région catalane. Vous me demanderez si tout le monde dans l'UE pense ainsi. Bien sûr que non. De nombreux hommes politiques ou dirigeants savent qu'il ne serait pas juste de poser à la Turquie ce genre de conditions, et ils sont conscients que, de toute façon, ce genre de recommandations irréalistes ne seraient pas suivies. Vous pouvez également me demander si c'est la première fois que j'entends de tels propos en Occident. Bien sûr que non ! En Turquie, à part une minorité heureuse qui fait l'autruche en prétendant qu'il ne s'agit que des fantasmes de nationalistes



affligés du « syndrome de Sèvres » (traité qui, à la fin de la Première Guerre mondiale, entérina le démembrement de l'Empire ottoman), bien des gens ont déjà dû entendre de semblables suggestions de la part d'Occidentaux. Ce qui est nouveau, aujourd'hui, comme en témoignent certaines images montrant la célébration du Nevruz (fête kurde du Printemps), c'est que certains acteurs politiques de Turquie semblent avoir adopté cette vision des choses. Pendant la célébration de cette fête, on a pu voir des gens brandir la photo du plus grand terroriste du pays, Abdullah Öcalan [le leader du parti indépendantiste kurde PKK, emprisonné depuis 1999], et manifester avec, en guise de banderole, la carte du Kurdistan. On a y vu, aussi, des politiciens kurdes s'incliner pour faire le baisemain à des gens dont la seule qualité était d'être apparentés à Öcalan. On y a entendu des discours politiques visant à élever celui-ci au rang de « leader suprême », applaudis par des femmes. On a vu des enfants de 5 à 10 ans lancer des pierres aux forces de l'ordre... Il est évident que les vues exprimées à haute voix par certains spécialistes américains et par certaines personnalités au sein des institutions de l'UE trouvent un écho favorable chez certains politiciens de Turquie. Et les événements du dernier Nevruz ont démontré qu'une partie de la population soutient ces vues et considère qu'Öcalan et ses actions terroristes font partie d'une guerre d'indépendance. Nous,

DANS LEUR RÊVE DE
SE SÉPARER DE LA
TURQUIE AVEC LE
SOUTIEN AMÉRICAIN,
ILS N'HÉSITENT PAS À
MANIPULER LES FOULES
LES PLUS DÉFAVORISÉES.

de notre côté, ne cessons de répéter que la nation turque n'est pas composée de gens appartenant à une seule race, à une seule ethnie ou à une seule religion particulière, mais qu'elle comprend tous ceux partageant un héritage commun, fait de joies et de peines. Il serait toutefois difficile d'affirmer que ce message est entendu par bon nombre de citoyens d'origine kurde, notamment par les très jeunes, dont beaucoup sont privés d'éducation et de perspectives d'avenir, ainsi que chez les femmes, illettrées, démunies, soumises à diverses oppressions. Tous ceux-là, qui n'ont même pas la perspective de perdre leurs chaînes, prêtent plus volontiers l'oreille à un autre discours concocté par des politiciens déchus dont tout le capital consiste à vénérer le PKK et exacerber le nationalisme ethnique. Dans leur rêve de se séparer de la Turquie avec le soutien américain, ils n'hésitent pas à manipuler les foules les plus défavorisées. Peu importe, pour ces marchands de sable, que les thèses juridiques ou les formules constitutionnelles qu'ils ont esquissées ne correspondent ni aux réalités historiques, ni à la situation du pays de Galles, de la Catalogne ou de la Corse qu'ils avancent en exemple. ■